

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de
Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe**

Traduit du Chinois

Goudar, Ange

A Cologne, 1764

Lettre LXXXI. Le Mandarin Sin-ho-ei, au Mandarin Cham-pi-pi, à Paris.

urn:nbn:de:gbv:45:1-9392

coëffent comme des chiens, pour plaire
aux hommes.

L E T T R E LXXXI.

*Le Mandarin Sin-ho-ei, au Mandarin
Cham-pi-pi, à Paris.*

De Venise.

UN étranger qui voïage dans cette
république doit laisser sa langue à
Foufine*, & arriver à Venise muet.

Le silence est l'emblème de ce gouver-
nement : tout y est secret & mystère. La
politique s'y couvre d'une épaisse nuit.

Les causeurs à Venise sont enterrés vi-
vans dans un tombeau couvert de plomb.
Un homme qui a parlé une fois, est con-
damné à un silence éternel. Il y a des
gens qui, pour avoir dit un mot, sont
muets depuis trente-ans.

C'est une grande tyrannie. La parole
est une faculté de l'ame sur laquelle la
législation n'a aucun droit, à moins qu'elle
ne trouble l'ordre politique & civil ;
même dans ce dernier cas elle ne doit être

* Le port où l'on s'embarque

suivante

fujette qu'à la répréhension. On punit ici le citoïen qui a parlé comme celui qui a agi ; ce qui confond l'ordre des crimes, & celui des châtimens.

Un sénat qui craind les réflexions des particuliers avouë par-là sa foiblesse.

On doit se former un plan, & quand celui-ci est établi, il faut laisser agir les causes secondes,

Jamais les bons gouvernemens anciens ne mirent d'inquisition sur la parole : il fut libre de réfléchir & de prendre connoissance de ce qu'il importe le plus à chaque citoïen de savoir ; je veux dire l'ordre de l'administration. Comme l'institution avoit pour objet le bien public, elle ne craignoit point les réflexions des gens oisifs.

Le peuple à Rome avoit droit de dire son sentiment sur les affaires d'état, & ce ne fut qu'après la perte de la république que les empereurs lui imposèrent silence.

D'ailleurs un état, qui prévient les réflexions générales, se prive par-là d'un grand avantage ; car parmi les peuples il y a toujours des gens qui pensent sensément ; leurs réflexions sont d'autant meilleures qu'elles sont dégagées des préventions ordinaires des gens en place : en un mot,

mot, le droit de l'homme est de penser,
& celui du citoïen est de parler.

L E T T R E LXXXII.

*Le Mandarin Cham-pi-pi, au Mandarin
Kié-tou-na, à Pékin.*

De Paris:

JE n'ai communiqué à personne le mémoire du Chinois qui se plaint à notre Empereur de lui avoir enlevé sa femme, cette pièce seroit ridicule. La morale ici n'arrive point jusques à mépriser la faveur du Prince ; partout où cette faveur se manifeste, la probité, l'honneur & la religion mettent pavillon bas. On seroit montré au doigt, si l'on s'avisoit de pousser jusques à ce point la pédanterie des mœurs.

Bien loin que les maris en France regardent cet enlèvement, comme un affront, ils l'envisagent au contraire comme l'effet de la plus grande estime du souverain. Une famille est bien illustrée ici, quand le monarque veut la déshonorer par ses voluptés. Les maris sont presque toujours à briguer cet honneur. A la der-
niere